

Objectifs : Rappeler les obligations réglementaires et techniques concernant les installations sanitaires afin de sensibiliser les techniciens à la mise en place et la gestion du carnet sanitaire.

Point sur le risque bactériologique dans l'eau dont celui de la « légionellose »
Identification des installations à risques
Rappel de l'étendue des obligations réglementaires
Gestion du carnet sanitaire
Gestion des installations en cas de dépassement

Publics

Techniciens des établissements
Responsables des services techniques

Pré-requis

Aucun

Durée du stage

Une journée : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h

Nombre de participants

Maximum 20 personnes
Selon la capacité d'accueil de vos locaux.

Programme de la formation

Voir annexe

Supports de formation

Un support de formation est fourni pour chaque participant.

Suivi de formation

Une feuille d'émargement est prévue
Une attestation de présence sera fournie pour chaque participant.

Enregistrement de l'organisme de formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 15902 69 auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Formatrice

Delphine BERRUX
Gérante CDFP
Diplôme : Ingénieur en Génie de l'Environnement
17 ans d'expérience en tant que Bureau d'Etudes Techniques et Conseil dans la gestion de l'eau et la gestion des risques légionelles, brûlures

| PROGRAMME DE FORMATION |
|--|
| Prévention des risques bactériologiques dont les légionelles dans les installations d'eau et la gestion du carnet sanitaire. |
| Durée : une journée : 9h - 12h30 et 13h30 à 17h |

| | |
|-----------|---|
| Programme | <p>INTRODUCTION</p> <p>I – risques bactériologiques et point sur la légionellose</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est ce que la légionellose ? • La bactérie <i>Legionella</i> • Les facteurs de développement dans l'environnement • Les installations à risque par rapport au risque légionelles : douches, TAR, bains à remous, brumisateurs, fontaines, spa. <p>II – Les obligations réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les arrêtés concernant les installations sanitaires : référence, principales obligations • Les principaux documents techniques <p>III – la gestion des installations</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place du carnet sanitaire : obligations réglementaires • Relevés internes et procédures <p>IV – Que faire en cas de prolifération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les procédures de désinfection et de protection des pensionnaires • Relevés internes <p>CONCLUSIONS</p> |
|-----------|---|